



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 70/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 27    Procurations : 04

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 29 AOÛT 2013  
Affiché le : 28 AOÛT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEVILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RTGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

**PRUCURATIONS**

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUGE	à	M. FERTE
Mme GESTA	à	Mme SUZE

**ABSENTS** : Mme DURAND, M. SALAÛN

**Secrétaire** : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Ecole de Musique et de Danse - demande de subvention exceptionnelle**

Vu la demande de l'Ecole de Musique et de Danse de prise en charge des frais engagés pour la prestation d'externalisation de la paye de ses intervenants sur l'exercice 2012,

Vu les justificatifs produits,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

➤ D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Musique et de Danse d'un montant de 2 920.60 € HT pour la période de janvier à décembre 2012.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 27 août 2013  
Le Maire,  
Lysiane MAUREL